

Communiqué de presse

Projet FORTA pour le futur financement des routes nationales et du trafic d'agglomération

Le financement est toujours ouvert

Berne, 15.06.16. routesuisse – Fédération routière suisse FRS salue les progrès réalisés concernant le projet de fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Les décisions prises par le Conseil national ont permis de régler des éléments essentiels du projet. Le financement n'est cependant pas encore garanti. Ce constat concerne notamment l'attribution ferme du produit affecté de l'impôt sur les huiles minérales ainsi que la décision de renoncer, lors de futurs programmes d'économie de la Confédération, à utiliser le produit de l'impôt automobile pour assainir les finances fédérales au lieu de l'affecter au financement routier.

Comme avant lui le Conseil des Etats, le Conseil national s'est prononcé en faveur d'un fonds non limité dans le temps pour le financement des routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) au niveau constitutionnel. Cette décision répond à une des exigences principales concernant la réorganisation du financement des transports. Grâce également à l'inclusion de l'arrêté sur le réseau 2012 ainsi qu'au concept de programme de développement stratégique (PRODES) Routes nationales, on peut désormais espérer que le blocage de la planification et des investissements pour la suppression des goulets d'étranglement soit enfin levé.

Le Conseil national a de surcroît continué d'adapter le projet FORTA auquel le Conseil des Etats avait déjà apporté de considérables améliorations. routesuisse approuve la décision du Conseil national d'ancrer définitivement dans la Constitution fédérale la part affectée du produit de l'impôt sur les huiles minérales et de renoncer à la formulation "au maximum 10%" ajoutée par le Conseil des Etats. Le financement du FORTA sera ainsi mieux garanti et les éventuelles discussions futures sur une réduction de l'affectation n'auront plus lieu d'être. Par ailleurs, routesuisse soutient le Conseil national qui a décidé d'exclure l'impôt automobile des futurs trains de mesures d'économie de la Confédération. Il apparaît enfin justifié aux yeux de routesuisse que la compétence d'appliquer le renchérissement à l'impôt sur les huiles minérales reste au Parlement et ne soit pas transférée au Conseil fédéral. Comme dans tous les autres domaines fiscaux, l'adaptation des tarifs d'impôt concernant le trafic routier ne doit être possible que sous la forme d'une décision soumise au référendum.

Les associations du trafic routier espèrent que le Conseil des Etats se ralliera aux versions adoptées par le Conseil national sur ces trois points importants pour le financement du FORTA. routesuisse et ses associations membres du trafic routier motorisé ainsi que l'économie automobile procéderont à une appréciation globale du projet FORTA lorsque la procédure parlementaire sera terminée.

routesuisse – Fédération routière suisse FRS est l'organisation faitière de la branche automobile et du trafic routier suisses. routesuisse réunit 30 associations de la branche automobile et routière ainsi que de nombreuses organisations d'usagers de la route et de moniteurs de conduite. Ses principales organisations de soutien sont le TCS (Touring Club Suisse); auto-suisse (Association des importateurs suisses d'automobiles; l'UPSA, l'Union professionnelle suisse de l'automobile; ACS (Automobile Club de Suisse) et l'ASTAG (Association suisse des transports routiers).